

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 272**17 avril 2001****SOMMAIRE**

(La) Brioche Dorée, S.à r.l., Luxembourg	13038	Marine Resources Inc. S.A.H., Luxembourg	13044
Fingecom Holding S.A.	13022	Marketing Control Holding S.A., Luxembourg	13044
Graf.Ho S.A., Luxembourg-Kirchberg	13022	Marketing Control Holding S.A., Luxembourg	13045
Grunwald S.A., Luxembourg	13022	Master Company Holding, S.à r.l., Hesperange.	13045
Hair Finance S.A.H., Luxembourg	13023	Master Company Holding, S.à r.l., Hesperange.	13046
Ichima Investments S.A., Luxembourg	13024	Medical Participations S.A., Luxembourg	13043
Ilios Finance S.A., Luxembourg	13023	Melfleur Management Luxembourg S.A., Lu- xembourg	13047
India Liberalisation Fund, Luxembourg	13025	Mère Nature, S.à r.l., Luxembourg	13047
India Liberalisation Fund, Luxembourg	13028	Mexican Investment Company, Luxembourg	13032
Injo, S.à r.l., Luxembourg	13028	Mexican Investment Company, Luxembourg	13033
Inovest S.A., Luxembourg	13028	Mipi S.A.H., Luxembourg	13048
Inter Cash Conseil S.A., Luxembourg	13028	Mistra Financière S.A., Luxembourg	13047
Inter Cash Conseil S.A., Luxembourg	13029	Mistral International Finance AG, Luxembourg	13049
Inter Desit Holding S.A., Luxembourg	13032	Morgan Stanley Dean Witter Sicav Subsidiary S.A., Luxembourg	13049
Interbrokerage S.A., Luxembourg	13023	Morgan Stanley Dean Witter, Sicav, Senninger- berg	13037
Intercoiffure Michou, S.à r.l., Luxembourg	13029	Möt de Brentul S.A., Luxembourg	13047
Intermedical Holding S.A., Luxembourg	13033	Nightingale Finance S.A.H., Luxembourg	13048
International Gestion, S.à r.l., Luxembourg	13034	Odysset S.A.H., Luxembourg	13050
Investar, S.à r.l., Luxembourg	13034	Olex S.A., Luxembourg	13038
Investar, S.à r.l., Luxembourg	13034	Olex S.A., Luxembourg	13038
J.M.P. International S.A., Luxembourg	13035	Oreades, Sicav, Luxembourg	13039
J.M.P. International S.A., Luxembourg	13036	Oreades, Sicav, Luxembourg	13039
Jets Investments S.A., Luxembourg	13025	Palm Beach S.A., Luxembourg	13050
Kandar S.A., Luxembourg	13035	Pan European Food Fund, Luxembourg-Kirchberg	13036
Kochco International S.A., Luxembourg-Kirchberg	13035	Pan European Food Fund, Luxembourg-Kirchberg	13036
Kyros Investments S.A., Luxembourg	13037	Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg	13015
Kyros Investments S.A., Luxembourg	13037	Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg	13015
La One S.A., Luxembourg	13038	Paneuropean Oil and Industrial Holdings S.A., Luxembourg	13015
Laert S.A.H., Luxembourg	13039	Parfume S.A., Luxembourg	13051
Latin American Investment Company, Luxem- bourg	13024	Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	13043
Latin American Investment Company, Luxem- bourg	13024	Pharos Holding S.A., Luxembourg-Kirchberg	13043
Longyear International Luxembourg, Luxem- bourg	13040	Plaine Verte S.A., Luxembourg	13053
Lux-Tir S.A., Luxembourg	13042	Planet Wine Investments S.A.H., Luxembourg- Kirchberg	13048
Luxmin Trade S.A., Luxembourg	13040		
Majode S.A., Luxembourg	13042		
Manico (Holdings) S.A., Luxembourg	13043		
Marguerite Immobilière, S.à r.l., Luxembourg	13043		

Pleimount Participations Holding S.A.H., Luxembourg	13040	Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg	13055
Pleimount Participations Holding S.A.H., Luxembourg	13042	Seb Lux Asia Fund Management Company S.A., Luxembourg	13056
Polish Investment Company, Luxembourg	13044	Seb Lux Bond Fund Management Company S.A., Luxembourg	13056
Polish Investment Company, Luxembourg	13044	Seb Lux Capital Growth Advisory Company S.A., Luxembourg	13056
Promo-Business, S.à r.l., Luxembourg	13021	Seb Lux Capital Selection Advisory Company S.A., Luxembourg	13010
Promo-Business, S.à r.l., Luxembourg	13022	Sivas Holding A.G., Luxembourg	13013
Promodata Lux S.A., Luxembourg	13011	So.Lo.Bat. S.A., Luxembourg	13055
Publint S.A., Luxembourg	13049	Société Financière et Touristique Holding S.A., Luxembourg	13029
Purim S.A., Luxembourg	13053	Socil, S.à r.l., Luxembourg	13053
Quebecor World European Holding S.A., Luxembourg	13011	Sopinvest and Properties S.A., Luxembourg	13022
Quebecor World European Holding S.A., Luxembourg	13013	Traiteur Paul Eischen, S.à r.l., Capellen	13016
R.G.I. Finance Company S.A., Luxembourg	13051	Ullaromi Luxembourg S.A., Luxembourg	13017
Razinger S.A., Luxembourg	13054	Wildenbeest Beheer B.V. "Niederlassung Luxembourg", Lieler	13010
Rookie International S.A., Luxembourg	13054	Wildenbeest Beheer B.V. "Niederlassung Luxembourg", Lieler	13010
Rookie International S.A., Luxembourg	13054		
RV Partners Holding S.A., Luxembourg	13033		
S & C Europe S.A., Luxembourg	13050		
S & C International S.A., Luxembourg	13055		
Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg	13055		

SEB LUX CAPITAL SELECTION ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 72.474.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2000 que:

- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de ERNST & YOUNG, Luxembourg, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60683/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

WILDENBEEST BEHEER B.V. «NIEDERLASSUNG LUXEMBURG».

Siège social: L-9972 Lieler, 2, Maison 57A.
R. C. Diekirch B 4.794.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Clervaux, le 3 octobre 2000, vol. 208, fol. 85, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lieler, le 24 octobre 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.

(92734/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2000.

WILDENBEEST BEHEER B.V. «NIEDERLASSUNG LUXEMBURG».

Siège social: L-9972 Lieler, 2, Maison 57A.
R. C. Diekirch B 4.794.

Le bilan au 29 avril 2000, enregistré à Clervaux, le 3 octobre 2000, vol. 208, fol. 86, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lieler, le 24 octobre 2000.

FIDUNORD, S.à r.l.

(92731/667/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 25 octobre 2000.

PROMODATA LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.626.

Le siège de la société, fixé jusqu'alors au 69, route d'Esch, Luxembourg, est dénoncé avec effet au 15 novembre 2000. Les administrateurs, MM. Jean Bodoni, Camille Neiseler et Albert Pennacchio ainsi que le commissaire aux comptes Mme Isabelle Arend se sont démis de leurs fonctions avec effet au 12 octobre 2000.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Pennacchio / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 41, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60664/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 70.986.

L'an deux mille, le vingt-deux septembre à 16.30 heures.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}, constituée sous la dénomination QUEBECOR PRINTING EUROPEAN HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 juillet 1999, publié au Mémorial C, n° 780 du 20 octobre 1999, dont les statuts furent modifiés suivant actes du notaire instrumentant, en date du 21 décembre 1999, publié au Mémorial C, n° 282 du 14 avril 2000 et en date du 8 juin 2000, en voie de publication.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte sous la présidence de Maître François Brouxel, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Peggy Olinger, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Juliette Mayer, juriste, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi formé dresse la liste de présence qui, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Conformément à la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social de 90.035.000,- USD (quatre-vingt-dix millions trente-cinq mille dollars des Etats-Unis) sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu des convocations préalables.

La présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 13.437.370,- USD (treize millions quatre cent trente-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de 90.035.000,- USD (quatre-vingt-dix millions trente-cinq mille dollars des Etats-Unis) à 103.472.370,- USD (cent trois millions quatre cent soixante-douze mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) par l'émission de 1.343.737 (un million trois cent quarante-trois mille sept cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis).

2. Souscription et libération par QUEBECOR WORLD S.A. de l'augmentation du capital par l'apport de 2.068.000 actions d'une valeur nominale de 100,- FRF de la société FRANCOR S.A., avec siège social à F-92200 Neuilly-Sur-Seine.

Les nouvelles actions seront émises avec une prime d'émission totale de 13.437.374,- USD (treize millions quatre cent trente-sept mille trois cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis).

3. Modification de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à 103.472.370,- USD (cent trois millions quatre cent soixante-douze mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis), représenté par 10.347.237 actions d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du Président et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a revu et discuté des différents points à l'ordre du jour et notamment des méthodes d'évaluation retenues pour les actions FRANCOR S.A. apportées à QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A. Les actionnaires ont ensuite délibéré et pris par vote séparé et unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de 13.437.370,- USD (treize millions quatre cent trente-sept mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis) pour porter le capital ainsi de son montant actuel de 90.035.000,- USD (quatre-vingt-dix millions trente-cinq mille dollars des Etats-Unis), représenté par 9.003.500 (neuf millions trois mille cinq cents) actions, toutes d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune, à 103.472.370,- USD (cent trois millions quatre cent soixante-douze mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis), représenté par 10.347.237 (dix millions trois cent quarante-sept mille deux cent trente-sept) actions, par l'émission de 1.343.737 (un million trois cent quarante-trois mille sept cent trente-sept) actions nouvelles, d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune.

Seconde résolution

L'assemblée décide d'émettre 1.343.737 (un million trois cent quarante-trois mille sept cent trente-sept) actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Les nouvelles actions sont émises avec une prime d'émission d'un montant total de 13.437.374,- USD (treize millions quatre cent trente-sept mille trois cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis).

Souscription et libération

Ensuite intervient Monsieur François Brouxel, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société QUEBECOR WORLD S.A., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 6 septembre 2000.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de ladite société QUEBECOR WORLD S.A., 1.343.737 actions nouvelles et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en nature constitué comme suit:

2.068.000 actions d'une valeur nominale de 100,- FRF de la société FRANCOR S.A., avec siège social à 92200 Neuilly-sur-Seine (France), 114, avenue Charles de Gaulle, représentant 100 % des actions de cette société.

Rapport d'évaluation

Le comparant a exposé, conformément aux dispositions de l'article 26-1 et de l'article 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, qu'un rapport d'évaluation a été établi par KPMG AUDIT (LUXEMBOURG), réviseur d'entreprises, établie et ayant son siège social à Luxembourg, en date du 22 septembre 2000, dans lequel les éléments d'actif et de passif ont été décrits.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Ce rapport restera annexé à la présente pour être soumis avec elle aux formalités d'enregistrement.

Il résulte d'une convention d'apport en actions conclue en date du 6 septembre 2000 par le souscripteur et la société QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., que la totalité des actions que QUEBECOR WORLD S.A. détient dans la société FRANCOR S.A. a été transférée à la société moyennant l'émission de 1.343.737 actions nouvelles, d'une valeur de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis), chacune donnant les mêmes droits que les actions existantes avec une prime d'émission d'un montant total de 13.437.374,- USD (treize millions quatre cent trente-sept mille trois cent soixante-quatorze dollars des Etats-Unis).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter ladite souscription et son paiement et d'attribuer à la société QUEBECOR WORLD S.A. 1.343.737 actions nouvelles entièrement libérées.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide, suite aux résolutions qui précèdent, de refondre l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à 103.472.370,- USD (cent trois millions quatre cent soixante-douze mille trois cent soixante-dix dollars des Etats-Unis), représenté par 10.347.237 (dix millions trois cent quarante-sept mille deux cent trente-sept) actions d'une valeur nominale de 10,- USD (dix dollars des Etats-Unis) chacune. Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. Les titres peuvent être nominatifs ou au porteur au gré de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.»

Frais

Dans la mesure où la société QUEBECOR WORLD S.A. fait l'apport de plus de 75 % des actions de la société de capitaux FRANCOR, établie et ayant son siège social dans l'Union Européenne, un tel apport entre dans le champ d'application de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exemption du droit d'apport.

Le montant des frais, rémunération et charges, incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital est estimé approximativement à la somme de trois cent mille francs luxembourgeois (300.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, P. Olinger, J. Mayer, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2000, vol. 126S, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 octobre 2000.

G. Lecuit.

(60667/220/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

QUEBECOR WORLD EUROPEAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1er.

R. C. Luxembourg B 70.986.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 20 octobre 2000.

G. Lecuit.

(60668/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SIVAS HOLDING A.G., Holding-Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

STATUTEN

Im Jahre zweitausend, den dreizehnten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Sind erschienen:

Herr Abdurrahman Cigdem, Geschäftsmann, wohnhaft in D-79115 Freiburg (Deutschland), 80, Mark-Grafenstrasse.

Herr Süleyman Arslan, Unternehmer, wohnhaft in D-44652 Herne (Deutschland), 9, Ulmenstrasse;

hier vertreten durch Herrn Abdurrahman Cigdem, vorgenannt, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift;

welche Vollmacht, von den Komparenten und dem instrumentierenden Notar ne varietur paraphiert, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, erklärten hiermit eine Aktiengesellschaft zu gründen und ihre Satzung wie folgt festzulegen:

Art. 1. Es wird unter den Komparenten sowie zwischen allen, die später Aktienbesitzer werden sollten, eine luxemburgische Aktiengesellschaft gegründet, unter der Bezeichnung SIVAS HOLDING A.G.

Art. 2. Die Gesellschaftsdauer ist unbegrenzt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg.

Wenn ausserordentliche Ereignisse militärischer, politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art den normalen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft an ihrem Sitz behindern sollten oder zu behindern drohen kann der Sitz der Gesellschaft durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrates in jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg, ja selbst des Auslandes verlegt werden, dies gilt bis zu dem Zeitpunkt, an dem diese Umstände nicht mehr vorliegen.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist eine in ihrer Form beliebige Beteiligung an beliebigen Handels-, Industrie-, Finanz- und anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, der Erwerb beliebiger Wertpapiere auf dem Weg einer Beteiligung, Einbringung, Zeichnung, festen Übernahme oder Kaufoption, Verwertung oder jeder anderen beliebigen Form; insbesondere kann sie Patente und Lizenzen erwerben, verwalten und verwerten sowie Unternehmen, an denen sie beteiligt ist, jede Art von Hilfe - Darlehen, Vorschüsse und Bürgschaften - angedeihen lassen; schliesslich ist sie zu sämtlichen Tätigkeiten und Geschäften ermächtigt, die sich mittel- und unmittelbar auf ihren Gesellschaftszweck beziehen und in den Grenzen des Gesetzes vom 31. Juli 1929 über die Finanzbeteiligungsgesellschaften halten.

Art. 5. Das gezeichnete Kapital wird auf EUR 35.000,- (fünfunddreissigtausend Euro) festgesetzt, eingeteilt in 70 (siebzig) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 500,- (fünfhundert Euro), wobei jede einzelne Aktie auf den Generalversammlungen über je eine Stimme verfügt.

Bei den Aktien handelt es sich je nach Wohl des Aktionärs um Namensaktien oder Inhaberaktien.

Das genehmigte Kapital wird auf EUR 100.000.000,- (hundert Millionen) festgesetzt, eingeteilt in 200.000 (zweihunderttausend) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 500,- (fünfhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Gesellschaftskapital können aufgrund eines Beschlusses der Generalversammlung der Aktionäre welche in Falle einer Satzungsänderung abstimmt, erhöht oder vermindert werden.

Desweiteren ist der Verwaltungsrat ermächtigt, während der Dauer von fünf Jahren vom Tage der Veröffentlichung der gegenwärtigen Satzung an gerechnet, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen. Diese Kapitalerhöhungen können durchgeführt werden durch Zeichnung und Ausgabe neuer Aktien, mit oder ohne Emissionsprämie, durch Einzahlung in Natura oder in Bar, Ausgleichung mit Guthaben oder auf jede andere Art, je nach den Beschlüssen des Verwaltungsrates. Der Verwaltungsrat ist im besonderen ermächtigt, neue Ak-

tien auszugeben, ohne dabei den alten Aktionären ein Vorzugsrecht einzuräumen. Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, jeden Direktor oder Prokuristen oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder erfolgten und durch den Verwaltungsrat festgestellten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel als automatisch angepasst anzusehen.

Die Gesellschaft kann zum Rückkauf ihrer eigenen Aktien schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen.

Art. 6. Geleitet wird die Gesellschaft von einem Verwaltungsrat, dem mindestens drei Mitglieder angehören müssen, die den Vorsitzenden aus ihrer Mitte wählen.

Art. 7. Der Verwaltungsrat ist mit weitestgehenden Vollmachten ausgestattet, um den Betrieb der Gesellschaft zu verwalten sowie sämtliche Anordnungen treffen und Verwaltungshandlungen vornehmen zu können, die im Rahmen des Gesellschaftszweckes anfallen. Grundsätzlich alles, was durch die vorliegende Satzung beziehungsweise durch das Gesetz nicht der Hauptversammlung vorbehalten bleibt, fällt in seinen Zuständigkeitsbereich. Insbesondere kann er schiedsgerichtliche Entscheidungen vereinbaren, sich vergleichen sowie jedem Verzicht und jeder Aufhebung eines richterlichen Beschlags mit und ohne Zahlung zustimmen.

Der Verwaltungsrat kann zur Zahlung von Zwischendividenden schreiten unter den durch das Gesetz vorgesehenen Bedingungen und Modalitäten.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Arbeit der täglichen Gesellschaftsverwaltung ganz oder teilweise sowie die Vertretung der Gesellschaft im Hinblick auf diese Verwaltung einem oder mehreren Verwaltern, Direktoren, Geschäftsführern und/oder Bevollmächtigten übertragen, die ihrerseits nicht unbedingt Gesellschafter sein müssen.

Die Gesellschaft kann Verbindlichkeiten entweder eingehen durch die gemeinsame Unterschrift zweier Vorstandsmitglieder oder durch die einzige Unterschrift der vom Vorstand dazu bestimmten Person, oder aber durch die einzige Unterschrift des geschäftsführenden Direktors oder eines der geschäftsführenden Direktoren.

Art. 8. In sämtlichen Rechtssachen wird die Gesellschaft, sei es als Klägerin, sei es als Beklagte, von einem Vorstandsmitglied oder einer vom Vorstand dazu beauftragten Person, die in ihrem Namen auftritt, vertreten.

Art. 9. Der Betrieb der Gesellschaft wird von einem Prüfer überwacht. Die Amtszeit der genannten Personen darf sechs Jahre nicht überschreiten.

Art. 10. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember jeden Jahres. Abweichend von dieser Regelung beginnt das erste Geschäftsjahr am heutigen Tage und wird am 31. Dezember 2001 zu Ende gehen.

Art. 11. Die jährliche Generalversammlung tritt automatisch am zweiten Werktag des Monats Mai um 16.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder jedem anderen Ort zusammen, der in den Einberufungen zu erscheinen hat.

Ist dieser Tag ein gesetzlicher Feiertag, so findet die Generalversammlung am nächstfolgenden Werktag statt.

Art. 12. Um an der Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen die Besitzer von Inhaberaktien letztere fünf volle Tage vor dem festgelegten Sitzungstag hinterlegen.

Jeder Aktionär kann selbst abstimmen oder durch einen Vertreter abstimmen lassen der selbst nicht Aktionär zu sein braucht.

Art. 13. Die Generalversammlung ist mit den weitesten Vollmachten ausgestattet, um alle für die Gesellschaft wichtigen Handlungen durchführen oder ratifizieren zu können. Sie beschliesst auch über die Verwendung des Reingewinns.

Die Generalversammlung kann beschliessen Gewinne und verteilbare Reserven zur Rückzahlung des Gesellschaftskapitals zu benutzen ohne, dass das Nennkapital hierdurch vermindert wird.

Art. 14. Bei allen anderen, in der vorliegenden Satzung nicht geregelten Angelegenheiten, unterwerfen sich die vertragsschliessenden Partner den Vorschriften des Gesetzes vom 10. August 1915 und seinen späteren Änderungen.

Zeichnung der Aktien

Sodann wurden die Aktien von den Erschienenen wie folgt gezeichnet:

1. Herr Abdurrahman Cigdem: fünfunddreissig Aktien	35
2. Herr Süleyman Arslan: fünfunddreissig Aktien	35
Total: siebzig Aktien	70

Die hiervor gezeichneten Aktien wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Gesellschaft SIVAS HOLDING A.G. die Summe von EUR 35.000,- (fünfunddreissigtausend Euro) ab heute zur Verfügung steht, worüber dem unterzeichneten Notar der Nachweis erbracht wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt fest, dass alle Voraussetzungen nach Artikel 26 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften gegeben sind und vermerkt ausdrücklich die Einhaltung der vorgeschriebenen Bedingungen.

Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit ihrer Gründung erwachsen oder berechnet werden, wird auf sechzigtausend Luxemburger Franken abgeschätzt.

Ausserordentliche Generalversammlung

Sodann haben die Erschienen sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammengefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei festgesetzt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- Herr Abdurrahman Cigdem, Geschäftsmann, wohnhaft in D-79115 Freiburg (Deutschland), 80, Mark-Grafenstrasse;
- Die Aktiengesellschaft englischen Rechtes SELINE FINANCE LIMITED, mit Sitz in London W1Y 9HD (England),

New Bondstreet 27.

- Herr Jan Herman Van Leuvenheim, Berater, wohnhaft in Heisdorf.

- Herr Abdurrahman Cigdem, vorgenannt, wird zum geschäftsführenden Direktor angestellt.

2. Die Zahl der Kommissare wird auf einen festgesetzt.

Zum Kommissar wurde ernannt:

Herr Richard Turner, *Reviseur d'entreprises*, wohnhaft in L-1363 Howald, 28, rue du Couvent.

3. Das Mandat der hiervor genannten Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2006.

4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erläuterung durch den instrumentierenden Notar, haben die vorgenannten Komparanten zusammen mit dem Notar die vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Cigdem, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 126S, fol. 38, case 10. – Reçu 14.119 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Luxemburg, den 24. Oktober 2000.

J. Elvinger.

(60422/211/139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.149.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au *Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations*.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(60647/794/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6, rue Heine.

R. C. Luxembourg B 33.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 octobre 1997

- Monsieur Andrei Poltera, Monsieur Bruno Stahl et Maître René Faltz ont été réélus aux fonctions d'administrateur de la société pour une période de six années.

Monsieur Andrei Poltera a été nommé au poste de président et Monsieur Bruno Stahl a été nommé au poste de secrétaire.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2003.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60648/794/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PANEUROPEAN OIL AND INDUSTRIAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 33.149.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 septembre 2000

- PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social 400, route d'Esch à Luxembourg a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société. Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2001.

- Le siège social de la société a été transféré de Luxembourg, 6, rue Heine à Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 21, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60649/794/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

TRAITEUR PAUL EISCHEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Paul Eischen, maître traiteur restaurateur, demeurant à L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon.

Lequel comparant a requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'il déclare constituer pour lui-même et entre tous ceux qui en deviendront associés et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilités limitée sous la dénomination de TRAITEUR PAUL EISCHEN, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Capellen. La société peut ouvrir des succursales en tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision du ou des associés.

Art. 3. La société a pour objet la restauration gastronomique sous toutes ses formes, soit par banquets particuliers, vente à l'étalage, fourniture et/ou livraison à domicile de repas préfabriqués, soit en salle de restaurant, self-service ou en cantine collective.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou en développer la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Elle pourra être dissoute anticipativement par décision de l'associé unique. En cas de pluralité d'associés chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis à donner dans les six (6) premiers mois de l'exercice avec effet au 31 décembre par lettre recommandée à la poste à ses coassociés.

Le ou les associés auront le droit de préférence jusqu'à la fin de l'exercice sur le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à un million de francs (1.000.000,- LUF) divisé en cent (100) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, toutes attribuées à l'associé unique.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de un million de francs (1.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le confirme.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'Assemblée Générale des associés qui désigne leurs pouvoirs.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5 % (cinq pour cent) pour la constitution du fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.

- le solde restant à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué au prorata de la participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité du ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés. En cas de refus d'agrément le ou les associés restants s'obligent à reprendre les parts à céder ou héritées.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition générale

Par dérogation la première année sociale commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2000.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève à approximativement 45.000,- LUF.

Assemblée Générale

Et ensuite l'associé unique représentant l'intégralité du capital social se considérant comme valablement convoqué a pris les résolutions suivantes:

- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée Monsieur Paul Eischen, maître traiteur restaurateur, demeurant à L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon. Le gérant aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

- Le siège social est établi à L-8311 Capellen, 96, route d'Arlon.

- La société ouvrira un siège d'exploitation dans la zone d'activité commerciale «Hierebösch» à Mamer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite in interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Enregistré à Luxembourg, le 25 septembre 2000, vol. 125S, fol. 96, case 7. – Reçu 5.000 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 18 octobre 2000.

P. Decker.

(60423/206/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ULLAROMI LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

—
STATUTS

L'an deux mille, le dix octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réuni une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit suisse ULLAROMI S.A., ayant son siège social à CH-6900 Lugano (Suisse), Riva Albertoli 1 (c/o SEAM SA), inscrite en date du 26 octobre 1993 au Registre de Commerce de Lugano (Suisse) - «Registro principale» - sous le numéro CH-514.3.007.035-0, constituée suivant acte reçu par le notaire Patrizia Galimberti, de résidence à Lugano (Suisse) le 21 octobre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Francis Zeler, employé privé, demeurant à Rosière-la-Petite (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Linda Korpel, employée privée, demeurant à Metz (France).

Le président prie le notaire d'acter que :

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Qu'il appert de la liste de présence que les 100,- (cent) d'actions de CHF 1.000,- (mille francs suisses), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Tous les actionnaires présents et leurs mandataires déclarent renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclarent avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert du siège social.

III. L'Assemblée Générale des Actionnaires prend acte de ce que les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- un extrait récent du Registre de Commerce de Lugano, certifiant que la Société a été dûment constituée à Lugano et n'est pas en voie de liquidation;

- une copie certifiée conforme avec apostille de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue par-devant le notaire Enea Petrini, de résidence à Lugano (Suisse), en date du 12 juillet 2000 conformément à la loi suisse, décidant du transfert du siège social de la Société à Luxembourg;

- une copie conforme des statuts de la Société avant le transfert.

Lesdits documents, signés ne varietur, resteront annexés au présent acte.

IV. Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Confirmation et ratification des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Lugano le 12 juillet 2000, décidant, entre autres, de transférer le siège social de la société de Lugano (Suisse) à Luxembourg, avec effet à la date de la signature de l'acte authentique constatant ledit transfert, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique, maintenue sans rupture.

2. Adoption à Luxembourg de la dénomination de ULLAROMI LUXEMBOURG S.A. et de l'objet social d'une soparfi.

3. Fixation du montant du capital social à EUR 65.600,-, représenté par 32.800 actions d'une valeur nominale de EUR 2,- chacune.

4. Approbation du rapport de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg.

5. Décision d'adopter la forme d'une société anonyme.

6. Refonte complète des statuts, conformément à la loi luxembourgeoise.

7. Fixation à trois du nombre des administrateurs et décision d'élire les personnes suivantes comme administrateurs de la société:

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich,
 - Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économique, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, avenue Nic Kreins,
 - Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, demeurant à L-7342 Heisdorf, 4, rue J.B. Schwartz.
- Fixation de la durée de leur mandat.

8. Nomination de ERNST & YOUNG, Société Anonyme, Luxembourg, comme commissaire aux comptes et fixation de la durée de son mandat.

9. Confirmation de l'établissement du siège social de la société à Luxembourg, à l'adresse suivante: rue Richard Couenhove-Kalergi, B.P. 780, L-2017 Luxembourg.

10. Divers.

V. Le Président déclare :

Que la Société décide d'établir son siège social à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ainsi qu'il ressort de la Résolution des Actionnaires ci-dessus du 12 juillet 2000, l'Assemblée Générale des Actionnaires a déjà décidé, à l'unanimité, de transférer le siège social de la Société à Luxembourg, la présente Assemblée Générale étant appelée à voter et se prononcer une seconde fois sur le transfert du siège social de Suisse au Grand-Duché de Luxembourg et à authentifier ladite résolution conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le soin a également été confié à le présente Assemblée Générale des Actionnaires d'effectuer les modifications de la dénomination sociale et de l'objet de la Société, ainsi que les autres modifications mentionnées ci-dessus et celles exigées aux fins de mettre les Statuts en conformité avec les exigences luxembourgeoises légales, de même que l'élection du Conseil d'Administration et la nomination du commissaire aux comptes.

Le Président soumet à l'Assemblée Générale une copie des comptes annuels de la Société concernant l'exercice financier 1999, ensemble avec une situation intermédiaire de ces comptes datée du 9 octobre 2000, concernant les changements dans la masse nette des bénéfices et pertes de la Société au cours de l'année 2000 ainsi que concernant les bénéfices projetés pour l'exercice financier 2000.

Ladite copie des comptes annuels ainsi que la situation intermédiaire resteront annexées au présent acte.

Sur ce, l'Assemblée Générale des actionnaires aborde l'ordre du jour et après délibération, les résolutions suivantes sont prises à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de confirmer et de ratifier les résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société tenue à Lugano (Suisse) le 12 juillet 2000, décidant, entre autres, de transférer le siège social de la société de Lugano (Suisse) au Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat de ce jour, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la société, celle-ci étant maintenue sans rupture.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ULLAROMI LUXEMBOURG S.A. et d'adopter comme objet de la société les dispositions concernant une société de participations financières simple (soparfi).

Troisième résolution

L'assemblée décide de supprimer le nombre et la valeur nominale des 100 (cent) actions représentant le capital social de CHF 100.000,- (cent mille francs suisses).

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixée à CHF 100.000,- (cent mille francs suisses), pour l'exprimer dorénavant en EUR (Euros), au cours conventionnellement établi de EUR 1,-, égal à CHF 1,51; par conséquent le capital social de la société sera dorénavant fixé et arrondi à EUR 65.600,-.

L'assemblée décide de réinstaurer une valeur nominale pour les actions et de la fixer à EUR 2,- (deux Euros); par conséquent le capital social de la société, après conversion, sera représenté par 32.800 (trente-deux mille huit cents) actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rapport d'évaluation de la société, établi par le réviseur d'entreprises indépendant ERNST & YOUNG, société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée décide que la société existera sous la forme d'une société anonyme.

Sixième résolution

L'assemblée décide que la société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'assemblée décide de procéder à la réfection des statuts, de les adapter à la loi luxembourgeoise et de leur donner la teneur suivante:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination ULLAROMI LUXEMBOURG S.A.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

Art. 3. Objet.

3.1 La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée.

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II - Capital**Art. 5. Capital social.**

Le capital social souscrit est fixé à EUR 65.600,- (soixante-cinq mille six cents Euros), divisé en 32.800 (trente-deux mille huit cents) actions d'une valeur nominale de EUR 2,- (deux Euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements.

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions.

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III - Administration, Direction, Surveillance**Art. 10. Conseil d'Administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'Assemblée Générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'Assemblée Générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du Conseil d'Administration.

11.1. Le Conseil d'Administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première Assemblée Générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie de circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première Assemblée Générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV - Assemblée Générale**Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.**

16.1. L'Assemblée Générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'Assemblée Générale Ordinaire.

L'Assemblée Générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier mercredi du mois de juin à 15.00 heures.

Art. 18. Autres Assemblées Générales.

Le Conseil d'Administration ou le commissaire peut convoquer d'autres Assemblées Générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V - Année Sociale, Répartition des Bénéfices**Art. 20. Année sociale.**

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'Assemblée Générale Ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'Assemblée Générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation**Art. 22. Dissolution, Liquidation.**

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Titre VII - Disposition Générale**Art. 23. Disposition générale.**

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Septième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois.

Sont nommés comme administrateurs :

- Monsieur Dominique Ransquin, licencié et maître en sciences économiques et sociales, demeurant à L-5250 Sandweiler, 25, rue de Remich,

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques, demeurant à L-9536 Wiltz, 10, avenue Nic Kreins,

- Monsieur Pierre Hoffmann, licencié en sciences économiques, demeurant à L-7342 Heisdorf, 4, rue J.B. Schwartz.

Leur mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale ordinaire de 2006.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de fixer le nombre de commissaires à un.

Est nommée comme commissaire:

la société anonyme ERNST & YOUNG, ayant son siège social à Luxembourg.

Neuvième résolution

L'Assemblée confirme et décide que le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-2017 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi, B.P. 780.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt-dix mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Zeler, L. Korpel, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2000, vol. 126S, fol. 36, case 3. – Reçu 26.463 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

J. Elvinger.

(60424/211/267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PROMO-BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

L'an deux mille, le dix octobre.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Madame Christine Noël, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet,

agissant en tant que mandataire spéciale de

Madame Francesca Cottoni, commerçante, demeurant à Foetz,

Monsieur Robert Stamerra, commerçant, demeurant à Esch-sur-Alzette,

en vertu de deux procurations sous seing privé données en date du 5 octobre 2000,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) Ses mandants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée PROMO-BUSINESS, S.à r.l., ayant son siège social à Esch-sur-Alzette, 20, rue du Brill, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Camille Hellinckx, alors de résidence à Luxembourg, en date du 29 août 1996, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 28117 de 1996;

II) Le capital social s'élève à cinq cent mille francs (500.000,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,-) chacune entièrement souscrites par les associés, chacun pour moitié.

Assemblée générale extraordinaire

La comparante, ès qualités qu'elle agit, a pris la résolution suivante:

Unique résolution

Le siège social est transféré de Esch-sur-Alzette à L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2000.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Luxembourg.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, est évalué à environ vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Noël, U. Tholl.

Enregistré à Mersch, le 12 octobre 2000, vol. 415, fol. 58, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 octobre 2000.

U. Tholl.

(60662/232/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PROMO-BUSINESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 10 octobre 2000, reçu par M^e Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

(60663/232/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

FINGECOM HOLDING S.A., Société Anonyme,**(anc. FINGECOM S.A., Société Anonyme).**

R. C. Luxembourg B 54.803.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

(60527/211/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

GRAF.HO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 72.802.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60552/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

GRUNWALD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.

R. C. Luxembourg B 68.732.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté terminera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Assiste au Conseil d'Administration, Monsieur Maurizio Cottella, pour la deuxième résolution.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandì, Président du Conseil d'Administration. Luxembourg, le 20 octobre 2000.

GRUNWALD S.A.

S. Vandì / M. Cottella

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60556/043/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SOPINVEST AND PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 49.559.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60705/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTERBROKERAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.189.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

La société a conclu avec la FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, S.à r.l., une convention de domiciliation à durée indéterminée fixant le siège social 241, route d'Alon, L-1150 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60567/502/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

HAIR FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 7, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 68.807.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté terminera le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2002.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Assiste au Conseil d'Administration, Monsieur Davide Murari, pour la deuxième résolution.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandì, Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Sergio Vandì déclare accepter cette nomination.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

HAIR FINANCE S.A.

D. Murari / S. Vandì

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60557/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ILIOS FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.248.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 octobre 2000 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires Monsieur Gabriel Jean, juriste, demeurant à Luxembourg et Madame Suzy Probst, demeurant à Canach (Luxembourg) de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

La société KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration
tenu à Luxembourg en date du 19 octobre 2000 à 10.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald, a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 19 octobre 2000.

Pour ILIOS FINANCE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60562/768/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.168.

Le bilan au 30 juin 2000 de LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(60606/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LATIN AMERICAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.168.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 octobre 2000, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Uday Khemka

Karen Clarke

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60607/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ICHIMA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 42.329.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 20 octobre 2000

- Maître René Faltz et Monsieur Yves Schmit ont été réélus aux postes d'administrateur de la société.
- COMPAGNIE DE SERVICES FIDUCIAIRES S.A. a été réélue au poste de commissaire aux comptes de la société.
- La cooptation de Madame Carine Bittler au poste d'administrateur de la société a été ratifiée.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60561/794/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

JETS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 33.555.

EXTRAIT

Conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 31 mai 1999, il a été conclu à Luxembourg, le 28 août 2000 un contrat de domiciliation, sans limitation de durée et prenant effet immédiatement entre:

- HOOGEWERF & CIE, société ayant son siège au 19, rue Aldringen, B.P. 878, L-2018 Luxembourg, en qualité d'Agent Domiciliataire, et

- JETS INVESTMENTS S.A., société constituée le 26 mars 1999 à Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 33.555, en qualité de Société Domiciliée.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour HOOGEWERF & CIE

Agent domiciliataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 36, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60596/634/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INDIA LIBERALISATION FUND.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.529.

In the year two thousand, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher, acting in replacement of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

Was held an extraordinary general meeting of the Corporation established in Luxembourg under the denomination of INDIA LIBERALISATION FUND, R.C. Number B 45.529, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed passed before Maître Camille Hellinckx, then notary residing in Luxembourg, on the 8th of November 1993.

The Articles of Incorporation have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 605, on the 22nd of December 1993.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the same notary dated May 10, 1995, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 280, on the 20th of June 1995.

The meeting begins at ten thirty a.m., Ms Karen French, General Manager of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., residing in Luxembourg, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Ms Jordane Ruzie, Compliance Assistant of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., residing in Metz.

The meeting elects as scrutineer Mr Antoine Meynial, Legal & Administration Officer of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., residing in Hesperange.

The Chairman then states:

I.- That a first extraordinary general meeting of the Company was held on September 4, 2000, to deliberate on the same agenda as hereinafter reproduced. Only 65,175 shares out of the 3,714,051 shares of no par value outstanding on September 4, 2000 being represented at the said meeting, this meeting was adjourned and it was decided to reconvene on this day.

II.- That the present extraordinary general meeting has been duly convened by notices containing the agenda of the meeting published in the Mémorial C, No. 648 of September 11, 2000 and No. 695 of September 26, 2000, in the Luxemburger Wort and Tageblatt of September 11 and 26, 2000.

The related copies of the said publications are deposited on the desk of the bureau of the meeting.

III.- That the agenda of the meeting is worded as follows:

Amendments to the Articles of Incorporation including:

(i) an amendment to the first paragraph of Article III section 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Shares may be issued in unlimited number at such time, under such conditions, in such classes and for such consideration not less than the equivalent of the net asset value per share thereof, as may be determined from time to time by the Board of Directors, consistent with the terms of these Articles of Incorporation without the necessity for any action by the shareholders and without the existence in the current shareholders at the time of a preferential right to subscribe for the shares to be issued.»

(ii) an amendment to the second sentence of the second paragraph of Article III section 12 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The repurchase price shall be equal to the equivalent of net asset value as determined in accordance with the provisions of Section 13 of this Article III», and

(iii) an amendment to the section 13 of Article III in order to add at the end of this section the following paragraph:

«For the purpose of calculating the issue and repurchase price, such net asset value may be converted into such currencies as the sales documents of the Corporation shall provide.»

IV.- That the shareholders present or represented as well as the shares held by them are shown on an attendance list set up and certified by the members of the bureau which, after signature ne varietur by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented and the bureau of the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed at the same time.

V.- That it results from that list that out of 3,620,390 shares of no par value outstanding on October 6, 2000, 403,726 shares are duly represented at this meeting. Pursuant to article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate and decide upon the items on the agenda of the meeting, hereinafter reproduced, whatsoever the represented part of capital.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting, after deliberation, passed the following resolutions by unanimous vote.

First resolution

The general meeting resolved to amend the first paragraph of Article three section 2 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«Shares may be issued in unlimited number at such time, under such conditions, in such classes and for such consideration not less than the equivalent of the net asset value per share thereof, as may be determined from time to time by the Board of Directors, consistent with the terms of these Articles of Incorporation without the necessity for any action by the shareholders and without the existence in the current shareholders at the time of a preferential right to subscribe for the shares to be issued.»

Second resolution

The general meeting resolved to amend the second sentence of the second paragraph of Article three section 12 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«The repurchase price shall be equal to the equivalent of net asset value as determined in accordance with the provisions of Section 13 of this Article III.»

Third resolution

The general meeting resolved to amend section 13 of Article three in order to add at the end of this section the following paragraph:

«For the purpose of calculating the issue and repurchase price, such net asset value may be converted into such currencies as the sales documents of the Corporation shall provide.»

Nothing else being on the agenda, and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le onze octobre.

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, agissant en remplacement de son collègue Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire de la société établie à Luxembourg sous la dénomination de INDIA LIBERALISATION FUND, R.C. Numéro B 45.529, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 1993.

Les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 605 du 22 décembre 1993.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte du même notaire en date du 10 mai 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 280 du 20 juin 1995.

L'assemblée est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Karen French, General Manager of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Jordane Ruzie, Compliance Assistant of ACM GLOBAL INVESTOR SERVICES S.A., demeurant à Metz.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Antoine Meynial, Legal & Administration Officer of BROWN BROTHERS HARRIMAN (LUXEMBOURG) S.C.A., demeurant à Hesperange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire de la société s'est tenue le 4 septembre 2000 pour délibérer sur le même ordre du jour que celui ci-dessous reproduit. 65.175 actions sur les 3.714.051 actions sans désignation de valeur nominale en circulation le 4 septembre 2000 étant seulement représentées à ladite assemblée, cette assemblée a été ajournée et a décidé de se réunir à nouveau en date de ce jour.

II.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par des annonces parues au Mémorial C, Nos 648 du 11 septembre 2000 et 695 du 26 septembre 2000, au Luxemburger Wort et au Tageblatt des 11 et 26 septembre 2000.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification des statuts comme suit:

(i) modification du premier alinéa de l'article III section 2 des statuts 2 pour lui donner la teneur suivante:

«Des actions pourront être émises en un nombre illimité à tel moment, à telles conditions et en de telles classes et pour une contre-valeur au moins égale à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée de temps en temps par le conseil d'administration en conformité avec les présents statuts, sans que les actionnaires doivent intervenir et sans qu'il existe au profit des actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.»

(ii) modification de la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article III section 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix de rachat sera égal à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux dispositions de la section 13 de cet article III.», et

(iii) modification de la section 13 de l'article III pour ajouter à la fin de la présente section l'alinéa suivant:

«Pour le calcul du prix d'émission et de rachat, cette valeur nette d'inventaire peut être convertie en les devises pévues par les documents de vente de la Société.»

IV.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'assemblée, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

V.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 3.620.390 actions sans désignation de valeur nominale en circulation à la date du 6 octobre 2000, 403.726 actions sont dûment représentées à la présente assemblée. Conformément à l'article 67-1 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider, quelle que soit la portion du capital représenté, sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-dessus reproduit.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article trois section 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Des actions pourront être émises en un nombre illimité à tel moment, à telles conditions et en de telles classes et pour une contre-valeur au moins égale à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire par action telle que déterminée de temps en temps par le conseil d'administration en conformité avec les présents statuts, sans que les actionnaires doivent intervenir et sans qu'il existe au profit des actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la deuxième phrase du deuxième alinéa de l'article trois section 12 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le prix de rachat sera égal à l'équivalent de la valeur nette d'inventaire déterminée conformément aux dispositions de la section 13 de cet article III.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la section 13 de l'article trois pour ajouter à la fin de la présente section l'alinéa suivant:

«Pour le calcul du prix d'émission et de rachat, cette valeur nette d'inventaire peut être convertie en les devises pévues par les documents de vente de la Société.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: K. French, J. Ruzie, A. Meynial, J. Gloden.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2000, vol. 126S, fol. 34, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2000.

J. Gloden.

(60563/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INDIA LIBERALISATION FUND.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 45.529.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1213 du 11 octobre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

A. Schwachtgen.

(60564/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INJO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 37.956.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60565/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INOVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.
R. C. Luxembourg B 62.303.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 septembre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Claes Werkell, Stockholm, Suède,
- Monsieur Georges Deitz, Luxembourg,
- Monsieur Eric Leclerc, Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000:

- Monsieur Jos Hemmer, Luxembourg.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(60566/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTER CASH CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.215.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 547, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(60570/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTER CASH CONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 23.215.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 15 mars 2000 a approuvé le Bilan et le Compte de Pertes et Profits au 31 décembre 1999.

L'Assemblée Générale a décidé de répartir le résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 1999 de la façon suivante:

Bénéfice de l'exercice	3.766.089 LUF
Bénéfice reporté	594.692 LUF
Bénéfice distribuable	4.360.781 LUF
(Dividendes)	- 3.990.000 LUF
Report à nouveau	370.781 LUF

L'Assemblée a donné décharge de leur gestion aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et celui du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour INTER CASH CONSEIL S.A.

INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60571/008/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTERCOIFFURE MICHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 500.000,- LUF.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 2-4, boulevard de Verdun.
R. C. Luxembourg B 27.214.

Le bilan abrégé et l'annexe abrégée au 31 décembre 1999, ainsi que la résolution de l'associée unique concernant l'affectation du résultat de l'exercice 1999, enregistrés à Mersch, le 24 octobre 2000, vol. 126, fol. 29, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

M. Coudouent-Piazzolla

Gérante

(60572/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE HOLDING S.A., Société Anonyme,

(anc. SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE S.A.).

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 30.678.

L'an deux mille, le treize octobre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE S.A., R.C. n° B 30.678, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 20 avril 1989, publié au Mémorial C, n° 298 du 18 octobre 1989.

Les statuts furent modifiés la dernière fois par acte du notaire Frank Baden de résidence à Luxembourg en date du 2 septembre 1998, publié au Mémorial C, n° 839 du 18 novembre 1998.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Me Nicolas Schaeffer, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Hortense Muller, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

L'assemblée élit scrutateurs Madame Mary Longo, employée privée, et Madame Florence Jacquot, employée privée, les deux avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et par les membres du bureau, laquelle liste reste annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable, ayant reçu une parfaite connaissance de l'ordre du jour.

Le bureau constate que l'assemblée est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur les objets se trouvant à son ordre du jour qui est conçu comme suit:

- 1.- Augmentation du capital de 59.482,5 LUF par apport en espèces sans émission de nouvelles actions.
- 2.- Décision de changer la devise d'expression du capital social du franc luxembourgeois en celle de l'euro.
- 3.- Décision de modifier la dénomination de la Société en ajoutant le mot HOLDING.
- 4.- Décision de refondre l'intégralité des statuts de la Société en tous ses articles.
- 5.- Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de supprimer la valeur nominale des actions et d'augmenter le capital social de la Société par apport en espèces à concurrence d'un montant de 59.482,5 LUF, sans émission d'actions nouvelles, pour le porter de son montant actuel de 7.000.000,- LUF à 7.059.482,5 LUF, représenté par 7.000 actions sans valeur nominale.

La libération de cet apport est documentée au notaire instrumentant par un certificat bancaire, lequel restera annexé au présent acte aux fins d'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de procéder à la conversion du capital de francs luxembourgeois en euros et ceci par l'application du taux de conversion EUR/LUF de 40,3399 de sorte que le capital de LUF 7.059.482,5 (sept millions cinquante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-deux virgule cinq francs luxembourgeois) est fixé à EUR 175.000,- (cent soixante quinze mille euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions sans valeur nominale.

En conséquence l'assemblée générale décide que tous les autres postes du bilan libellés en une monnaie d'un des pays de l'Union européenne qui ont adhéré à la troisième phase de l'Union monétaire sont convertis pareillement en euros aux taux officiels.

Troisième résolution

L'Assemblée générale décide de fixer la valeur nominale des actions à EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en ajoutant à la fin le mot «HOLDING».

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de refondre complètement les statuts sociaux pour leur donner désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme luxembourgeoise dénommée SOCIETE FINANCIERE ET TOURISTIQUE HOLDING S.A. Société Anonyme, Luxembourg.

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant à la majorité des voix requises pour la modification des statuts.

Art. 3. Le siège de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré par simple décision du conseil d'administration en tout autre lieu de cette commune et par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires comme en matière de modification des statuts, dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra même être transféré à l'étranger, sur simple décision du conseil d'administration, lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la Société à son siège ou seraient imminents, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Nonobstant un tel transfert à l'étranger qui ne peut être que temporaire, la nationalité de la Société restera luxembourgeoise.

En toute autre circonstance le transfert du siège de la Société à l'étranger et l'adoption par la Société d'une nationalité étrangère ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des associés et des obligataires.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière et encore l'acquisition de brevets et de marques de fabrique et la concession de licences, leur gestion et leur mise en valeur.

Elle peut en outre accorder aux entreprises auxquelles elle s'intéresse tous concours ou toutes assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale. Elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières (sociétés holding).

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 175.000,- (cent soixante quinze mille euros), représenté par 7.000 (sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.750.000,- (un million sept cent cinquante mille euros) qui sera représenté par 70.000 (soixante-dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en une fois ou par plusieurs tranches le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Les actions représentatives de ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises dans la forme et au prix, avec ou sans prime d'émission, et libérées en espèces ou par apports en nature ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à fixer toutes autres modalités et déterminer toutes autres conditions des émissions.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription.

Le conseil d'administration peut déléguer tout mandataire pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de ces augmentations de capital et encore pour se présenter devant notaire pour faire acter dans les formes de la loi l'augmentation du capital social ainsi intervenue.

Chaque fois que le conseil d'administration fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera considéré comme adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles. Le conseil élit en son sein un président et le cas échéant un vice-président.

Si par suite de démission, décès, ou toute autre cause, un poste d'administrateur devient vacant, les administrateurs restants peuvent provisoirement pourvoir à son remplacement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et accomplir tous les actes de disposition et d'administration nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les présents statuts réservent à l'assemblée générale. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non.

La Société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la Société seule, représentée par son conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent. Il est convoqué par son président, en son absence par le vice-président ou par deux administrateurs.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer si une majorité de ses membres est présente ou représentée.

Chaque administrateur peut se faire représenter par un de ses collègues. Un administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues à la fois.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité simple. En cas de partage des voix le président n'a pas de voix prépondérante.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent transmettre leurs votes par tout moyen écrit de télécommunication.

Le conseil d'administration peut prendre des résolutions par voie de circulaire. Les propositions de résolutions sont dans ce cas transmises aux membres du conseil d'administration par écrit qui font connaître leurs décisions par écrit. Les décisions sont considérées prises si une majorité d'administrateurs a émis un vote favorable.

Il est dressé procès-verbal des décisions du conseil d'administration. Les extraits des décisions du conseil d'administration sont délivrés conformes par le président, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années. Ils sont rééligibles.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre. Chaque année, le trente et un décembre, les livres, registres et comptes de la Société sont arrêtés. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi que l'annexe aux comptes annuels.

Art. 12. Le conseil d'administration ainsi que les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale quand ils le jugent opportun. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le cinquième du capital social les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Les convocations de toutes assemblées générales contiennent l'ordre du jour.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Les extraits des procès-verbaux des assemblées générales sont délivrés conformes par le président du conseil d'administration, à son défaut par deux administrateurs.

Art. 13. Le conseil d'administration peut subordonner l'admission des propriétaires d'actions au porteur au dépôt préalable de leurs actions, mais au maximum cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion. Tout actionnaire a le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire, chaque action donnant droit à une voix.

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin au siège social ou à tout autre endroit dans la commune du siège à désigner dans les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant à la même heure.

L'assemblée générale annuelle est appelée à approuver les comptes et les rapports annuels et à se prononcer sur la décharge des organes sociaux.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net. Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder en cours d'exercice au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 15. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 10.30 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Schaeffer, H. Muller, M. Longo, F. Jacquot, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 126S, fol. 40, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

A. Schwachtgen.

(60695/230/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTER DESIT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 49.234.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2000, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance à la date de ce jour, et décide de nommer, pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Luigi Erba, demeurant à Vedano Al Ambro (Italie), Administrateur,
- Monsieur Sergio Vandì, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur,
- Monsieur Pierre Bouchoms, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, Administrateur.

Les mandats des Administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

L'Assemblée décide de nommer, pour l'exercice 2000, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui doit approuver les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Le conseil d'administration

P. Bouchoms / S. Vandì

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60573/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MEXICAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 31.888.

Le bilan au 30 juin 2000 de MEXICAN INVESTMENT COMPANY, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(60625/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MEXICAN INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 31.888.

Faisant suite à l'assemblée générale du 19 octobre 2000, la composition du conseil d'administration de la société est la suivante:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Karen Clarke

Dr. Pedro Aspe Armello

Est nommée commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60626/051/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTERMEDICAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 13, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 40.625.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60576/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

RV PARTNERS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.855.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

RASINI VIGANO ASSICURAZIONI SPA, ayant son siège social au Galleia Pattari 2, Milan (Italie),

ci-après qualifiée le «comparant»,

ici représentée par:

M. Christophe Davezac, gérant, demeurant 10, allée St Hubert, L-8138 Bridel.

Agissant en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 14 juillet 2000,

laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera ci-annexée pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

- La société anonyme RV PARTNERS HOLDING S.A. avec siège social au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, le 5 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1992 page 10178. Les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire, en date du 19 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1993 page 12499. Les statuts ont été modifiés par le même notaire par actes en date du 2 mars 1993 et du 7 janvier 1994 publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations de 1993 page 12499 et de 1994 page 7538. Les statuts ont été modifiés par le même notaire en date du 2 décembre 1997 et publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1998.

- Le capital social est fixé à vingt-sept millions soixante-sept mille francs luxembourgeois (LUF 27.067.000,-), représenté par vingt-sept mille soixante-sept (27.067) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune.

- Le comparant est devenu propriétaire de toutes les actions dont il s'agit et a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, il prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Il déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra encore personnellement de tous les engagements de la société, même inconnus à l'heure actuelle. Il réglera également les frais des présentes. Tous les actifs de la société sont transférés à l'actionnaire unique.

- Partant, la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au 54, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire le registre des actions nominatives avec les transferts afférents.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite le mandataire du comparant a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. Davezac. C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 octobre 2000, vol. 853, fol. 63, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 20 octobre 2000.

C. Doerner.

(60674/209/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INTERNATIONAL GESTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2326 Luxembourg, 8, rue Nicolas Petit.

R. C. Luxembourg B 33.787.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER & CAHEN

Signature

(60579/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INVESTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 41, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

(60586/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

INVESTAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 28.383.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2000

ad 4) L'Assemblée générale prend note que tous les mandats sont venus à échéance. L'Assemblée générale, à l'unanimité, décide de proroger tous les mandats d'administrateur de Messieurs Michel Wurth, Georges Schmit, Georges Bollig, Gaston Reinesch, Gérard Hoffmann et Romain Henrion ainsi que les mandats de commissaire de Messieurs Marco Goeler et Charles Thiry pour un nouveau terme de 6 ans prenant fin lors de l'Assemblée générale à tenir en l'an 2006 statuant sur l'exercice 2005.

Les syndicats ont désigné comme leurs représentants au sein du Conseil d'administration pour une période de 6 ans Messieurs Alain Kinn en remplacement de Monsieur Marcel Detaille et Patrick Dury en remplacement de Monsieur Jean-Paul Baudot.

Pour extrait conforme

M. Wurth

Le président

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 41, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60587/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

KANDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 64.629.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 octobre 2000

- La cooptation de Maître René Faltz au poste d'administrateur de la société a été ratifiée.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2004.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60599/794/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

KOCHCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 45.249.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60600/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

J.M.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 26.972.

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme J.M.P. INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 26.972, constituée aux termes d'un acte reçu par instrumentant en date du 30 novembre 1987, Mémorial C, numéro 42 du 17 février 1988.

La séance est ouverte à 8.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Réduction du capital social à concurrence d'une somme de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-) pour le ramener de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), par réduction de la valeur nominale des actions de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) à trois mille francs luxembourgeois (LUF 3.000,-) avec un remboursement de sept mille francs luxembourgeois (LUF 7.000,-) par action;

2) Modification afférente de l'article 4, 1^{er} alinéa des statuts;

3) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la réduction du capital social à concurrence de sept millions de francs luxembourgeois (LUF 7.000.000,-) pour le ramener de dix millions de francs luxembourgeois (LUF 10.000.000,-) à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-) tout en gardant le nombre d'actions qui est de mille (1.000) et en diminuant la valeur nominale des actions de dix mille francs luxembourgeois (LUF 10.000,-) à trois mille francs luxembourgeois (LUF 3.000,-) par remboursement aux actionnaires d'un montant de sept mille francs luxembourgeois (LUF 7.000,-) par action.

L'assemblée prend acte que suivant les dispositions de l'article 69 de la loi sur les sociétés le remboursement à un actionnaire ne peut se faire qu'après 30 jours à compter de la publication de ce procès-verbal au Mémorial. Le remboursement peut se faire antérieurement si tous les créanciers de la société donnent leur accord. Dans l'hypothèse où il n'y a pas de créanciers, le prédit délai n'est pas à respecter.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article quatre (4) premier (1^{er}) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

Art. 4. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trois mille francs luxembourgeois (LUF 3.000,-) chacune.» Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2000, vol. 864, fol. 3, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2000.

F. Kessler.

(60597/219/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

J.M.P. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 26.972.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 octobre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2000.

F. Kessler.

(60598/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PAN EUROPEAN FOOD FUND.

Registered office: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.327.

Extract of the resolution of the Board of Directors dated 4 September 2000

The Board of Directors of the Company has decided to transfer the registered office of the Company previously established at 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg to 46, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg as from 4 September 2000.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 4 septembre 2000

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 4, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg-Kirchberg au 46, avenue J.-F. Kennedy, L-1855 Luxembourg-Kirchberg avec effet au 4 septembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60646/044/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PAN EUROPEAN FOOD FUND.

Registered office: L-1855 Luxembourg-Kirchberg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.327.

Extract of the resolution of the Annual General Meeting of shareholders dated 9 October 2000

The Annual General meeting of Shareholders ratified the resignation of Mr C.T.M. Spaan as director of the Company as from 9 October 2000.

The Annual General Meeting of Shareholders ratified the nomination of Mr. F.B. Deiters as director of the Company as from 9 October 2000.

Extrait de la résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 9 octobre 2000

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la démission de M. C.T.M. Spaan en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 9 octobre 2000.

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la nomination de M. F.B. Deiters en qualité d'Administrateur de la Société avec effet au 9 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 43, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60645/044/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

KYROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.993.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
tenue à Luxembourg le 19 juin 2000 à 11.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que le mandat d'administrateur de Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald et des sociétés BRYCE INVEST S.A. et KEVIN MANAGEMENT S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg a été renouvelé pour une période de 6 ans. Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Il résulte également dudit procès-verbal que le mandat de Monsieur Franc McCarroll demeurant à Dublin, 38B Leeson Place (Irlande) a été renouvelé pour une période de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2006.

Luxembourg, le 19 juin 2000.

Pour KYROS INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60601/768/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

KYROS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 47.993.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 19 septembre 1999 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social au 18 Gowrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Luxembourg, le 19 septembre 1999.

Pour KYROS INVESTMENTS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60602/768/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MORGAN STANLEY DEAN WITTER, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2338 Senningerberg, 5, rue Plaetis.
R. C. Luxembourg B 29.192.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 octobre 2000

Conformément aux articles 13 et 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a pris la décision suivante:

M. Stefano Russo est nommé administrateur pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cette nomination sera soumise à l'assemblée générale pour approbation lors de sa prochaine réunion.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- M. Adolf Bründler
- M. Christian Kremer
- M. Stefano Russo
- M. James Tanner.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60633/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LA BRIOCHE DOREE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 56.648.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN

Signature

(60603/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LA ONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 49.693.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LA ONE S.A.

Signature

(60604/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

OLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 63.469.

Suite au transfert du siège social de la société OLEX S.A., 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg au 54, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, il a été mis fin à la domiciliation de la société dans les locaux de l'étude de Maître Jean Brucher et Maître Marc Seimetz, avocats à la Cour, demeurant 10, rue de Vianden, L-2680 Luxembourg, avec effet au 26 septembre 2000

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M^e J. Brucher.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60639/257/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

OLEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

R. C. Luxembourg B 63.469.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue en date du 26 septembre 2000*

1.- L'assemblée a pris acte de la démission de leurs fonctions d'administrateur de Monsieur Emilio Ciapetti, demeurant à Modena (Italie), Monsieur Francesco Olivieri, demeurant à Florence (Italie) et Monsieur Ferruccio Cagnoni, demeurant à Carpi (Italie), avec effet au 26 septembre 2000.

2.- L'assemblée générale a décidé de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

- Monsieur Gérard Matheis, MBA, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Eric Magrini, conseil juridique, demeurant à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Monsieur Claudio Pessina, demeurant à Parmalat, 26, Via O. Grassi, I-43044 Collecchio.

Leurs mandats expireront à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2005.

3.- L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social du 10, rue de Vianden au 54, boulevard Napoléon I^{er}, L-2210 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait conforme, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures

Les administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60640/257/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LAERT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 60.351.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli (Annexe 1.) de sa fonction d'administrateur et de Président du Conseil d'Administration de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Assiste au Conseil d'Administration, Monsieur Maurizio Cottella, pour la deuxième résolution.

Deuxième résolution

Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandí, Président du Conseil d'Administration. Monsieur Sergio Vandí déclare accepter cette nomination.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

LAERT S.A.

S. Vandí / R. Szymanski

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60605/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

OREADES , Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.576.

Le rapport annuel au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(60642/008/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

OREADES , Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 61.576.

Extrait du registre des procès-verbaux

L'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 22 septembre 2000 a approuvé l'état des actifs nets et l'état des opérations au 31 mai 2000 tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée ratifie la décision du Conseil d'Administration du 28 avril 2000 qui a coopté Monsieur Pierre Schneider en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration pour achever le mandat de Monsieur Paul Gauvin, qui est appelé à d'autres fonctions au sein du groupe BNP PARIBAS, a démissionné de ses fonctions.

L'Assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs ainsi que celui du Réviseur pour une nouvelle période d'un an.

Le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises prendra fin lors de l'Assemblée devant statuer sur les comptes arrêtés au 31 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour OREADES

INTER MANAGEMENT SERVICES S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60643/008/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LONGYEAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG.

Siège social: Luxembourg, 9, rue Ste Zithe.

R. C. Luxembourg B 7.489.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 36, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

LONGYEAR INTERNATIONAL LUXEMBOURG

G. M. Holford

Administrateur

(60608/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LUXMIN TRADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 66.069.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 15, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

(60609/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. PLEIMOUNT PARTICIPATIONS S.A.).

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 38.163.

L'an deux mille, le vingt octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding PLEIMOUNT PARTICIPATIONS S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B numéro 38.163,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 octobre 1991, publié au Mémorial C, numéro 103 du 25 mars 1992,

dont les statuts ont été modifiés aux termes d'actes reçus par le notaire instrumentant

- en date du 29 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 421 du 13 septembre 1993,

- en date du 03 mai 1995, publié au Mémorial C, numéro 374 du 08 août 1995 et

- en date du 20 août 1997, publié au Mémorial C, numéro 665 du 27 novembre 1997.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerk de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Silvia Picariello-Brescia, employée privée, demeurant à Mondrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trente-quatre mille (34.000) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-quatre millions de francs luxembourgeois (LUF 34.000.000,-),

converti en huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) représenté par trente-quatre mille (34.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ainsi qu'il appert d'un procès-verbal d'une assemblée générale ordinaire sous seing privé tenue en date du 3 mai 2000,

sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 850.000,- (huit cent cinquante mille euros) à EUR 1.850.000,- (un million huit cent cinquante mille euros), par incorporation au capital de EUR 1.000.000,- (un million euros), à prélever des résultats reportés;

2. Création du nombre d'actions pour le porter de 34.000 (trente-quatre mille) à 74.000 (soixante-quatorze mille), par la création et l'émission de 40.000 (quarante mille) actions nouvelles;

3. Attribution gratuite de ces 40.000 (quarante mille) actions nouvelles aux anciens actionnaires;

4. Modification afférente de l'article 4 des statuts;

5. Changement de la dénomination de la société en PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A. et modification afférente de l'article premier des statuts;

6. Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de un million d'euros (EUR 1.000.000,-) pour le porter de son montant actuel de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) à un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1.850.000,-), par incorporation des résultats reportés à due concurrence.

Il résulte du bilan arrêté au 31 décembre 1999 que les résultats reportés sont suffisants.

Deuxième résolution

L'assemblée décide, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de créer quarante mille (40.000) actions nouvelles pour le porter de trente-quatre mille (34.000) actions à soixante-quatorze mille (74.000) actions.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'attribuer gratuitement les 40.000 actions nouvelles aux actionnaires dans la proportion des actions par eux détenues.

Quatrième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article quatre (4) premier (1^{er}) alinéa des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 4. 1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à un million huit cent cinquante mille euros (EUR 1.850.000,-), représenté par soixante-quatorze mille (74.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société en PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., de sorte que l'article premier (1^{er}) des statuts a dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A.»

Sixième résolution

L'assemblée constate, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, que le capital autorisé est devenu sans objet et décide de supprimer en conséquence les alinéas trois (3) à cinq (5) de l'article quatre (4) des statuts.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à soixante-quinze mille francs (75.000,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, S. Brescia, F. Kessler

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 octobre 2000, vol. 864, fol. 3, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2000.

F. Kessler.

(60657/219/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

**PLEIMOUNT PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding,
(anc. PLEIMOUNT PARTICIPATIONS S.A.).**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 38.163.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 20 octobre 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2000.

F. Kessler.

(60658/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

LUX-TIR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 62.102.

Le soussigné,

Nom: Arama René

Profession: administrateur de société

demeurant: 61, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

accepte par la présente, à compter du 13 octobre 2000, de démissionner de sa fonction d'administrateur de la société anonyme de droit luxembourgeois inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.102, ayant pour dénomination:

LUX-TIR S.A.

constituée en date du 12 décembre 1997 (en vertu d'un acte reçu par-devant Maître Wagner Jean-Joseph de résidence à Luxembourg) avec siège social à L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

Fait et signé à Luxembourg, en deux exemplaires originaux, dont un exemplaire sera remis au Notaire instrumentant.

Le 20 octobre 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60610/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MAJODE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 55.757.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire
tenue à Luxembourg le 29 septembre 1999 à 10.00 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs démissionnaires CORPEN INVESTMENTS LIMITED et SAROSA INVESTMENTS LIMITED avec siège social au 18 Growrie Park, Glenageary, Co. Dublin (Irlande), et Paul de Geyter, de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leurs fonctions pendant la durée de leur mandat.

Les sociétés KEVIN MANAGEMENT S.A. et BRYCE INVEST S.A. avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll à L-1882 Luxembourg, et Monsieur Pierre Vansant, juriste, demeurant à Howald, ont été nommés comme nouveaux administrateurs et termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald.

*Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg
en date du 29 septembre 1999 à 10.30 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Monsieur Peter Vansant, juriste, demeurant à Howald a été élu aux fonctions d'Administrateur-Délégué de la Société; il aura tous pouvoirs pour engager valablement la Société par sa seule signature.

Luxembourg, le 29 septembre 1999.

Pour MAJODE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 37, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60611/768/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MEDICAL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Ste Zithe.
R. C. Luxembourg B 54.376.

—
Extrait d'une décision circulaire du Conseil d'Administration en date du 1^{er} octobre 2000

Il résulte d'une décision circulaire du Conseil d'Administration, que le Conseil d'Administration a décidé:
- de transférer l'adresse du siège social de la société du 4, allée Léopold Goebel, L-1635 Luxembourg aux 38-40, rue Sainte Zithe à L-2763 Luxembourg avec effet au 1^{er} octobre 2000.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour MEDICAL PARTICIPATIONS S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 38, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60621/250/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MANICO (HOLDINGS) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 17.936.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 36, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour FIDUCIAIRE ROYAL S.A.

Agent Domiciliaire

Signature

(60612/634/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MARGUERITE IMMOBILIERE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 55.915.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour MARGUERITE IMMOBILIERE, S.à r.l.

VECO TRUST S.A.

Signature

(60615/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.887.

—
Le bilan au 31 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60653/521/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PHAROS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.887.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 6 octobre 2000 que:

- M. Karl U. Sanne a démissionné de ses fonctions d'administrateur,

- les administrateurs suivants ont été élus pour un terme d'un an:

- M. Marc Schintgen, Directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg,
- M. R. D. Corley, Directeur de société, demeurant au 51 Middleway, NW11 6SH Londres, Grande-Bretagne,
- M. Dieter Hartwich, Economiste et Banquier, demeurant au 44, rue Andethana, L-6970 Oberanven, Luxembourg,
- M. Paul Bradford, Conseiller en Investissements, demeurant au 2, rue Honoré Labande, F-98000 Monte-Carlo, Monaco.

- le commissaire aux comptes, ARTHUR ANDERSEN & CO., Société Civile, avec siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg a été élu pour un terme d'un an.

Tous les mandats ci-dessus arriveront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

Luxembourg, le 6 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60654/521/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MARINE RESOURCES INC., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 15, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 27.230.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 octobre 2000 que:

- Mme Lucy Dupong, avocat, demeurant à Luxembourg,

- M. Joseph Hansen, avocat, demeurant à Luxembourg,

- M. Gaston Stein, avocat, demeurant à Luxembourg,

ont été nommés administrateurs de la société, en remplacement de Messieurs Armand Haas, John Seil et Thierry Fleming, démissionnaires.

Luxembourg, le 25 octobre 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60616/534/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

Le bilan rectifié au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Signature.

(60617/756/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

POLISH INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.221.

—
Le bilan au 30 juin 2000 de POLISH INVESTMENT COMPANY a été enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(60659/051/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

POLISH INVESTMENT COMPANY.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 51.221.

—
Faisant suite à l'assemblée générale du 19 octobre 2000, sont nommés administrateurs:

The Hon. James Ogilvy

André Elvinger

Roberto Seiler

Karen Clarke
 Sit Kenneth James
 Uday Khemka
 Jan Ledochowski
 Christos Mavrellis

Est nommée commissaire aux comptes:
 PricewaterhouseCoopers, S.à r.l.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 45, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60660/051/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.

—
*Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 23. Oktober 2000,
 abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Mandate der Verwaltungsräte sowie des Aufsichtscommissars werden verlängert bis zur Generalversammlung des Jahres 2004.

Luxemburg, den 23. Oktober 2000.

Für die Richtigkeit

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60618/756/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MASTER COMPANY HOLDING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5801 Hesperange, 304, route de Thionville.

H. R. Luxembourg B 55.438.

—
 Im Jahre zweitausend, den einundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft unter dem Recht des Staates Nevada AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. mit Sitz in 1005 West Fourth Street, Carson City, Nevada 98703,

hier vertreten durch Herrn Dr.rer.pol. Hans W. Ferdinand, Diplom-Kaufmann und Diplom-Volkswirt, wohnhaft in L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes, handelnd auf Grund eines Beschlusses unter Privatschrift vom 22. Juni 1998,

von welchem Beschluss eine Kopie, nach gehöriger ne varietur-Paraphierung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Die Komparentin, vertreten wie eingangs erwähnt, setzt dem Notar Nachfolgendes auseinander:

Die vorbenannte Gesellschaft AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. ist die alleinige Anteilhaberin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MASTER COMPANY HOLDING, S. à r.l. mit Sitz in L-1710 Luxembourg, 1, rue Paul Henkes,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister beim Bezirksgericht in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 55.438,

gegründet unter der Bezeichnung DERALU HOLDING, S.à r.l. auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Juli 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 489 vom 1. Oktober 1996,

abgeändert auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 30. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 831 vom 9. November 1999.

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MASTER COMPANY HOLDING, S.à r.l. hat ein Kapital von 1.000.000,- LUF eingeteilt in 1.000 Anteile zu je 1.000,- LUF und besitzt weder Immobilien noch Immobilienanteile.

Als dann ersuchte die Komparentin AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC., vertreten wie eingangs erwähnt, den amtierenden Notar nachfolgende Anteilabtretung zu beurkunden wie folgt:

Anteilabtretung

Die vorbenannte Anteilhaberin AURELIUS INTERNATIONAL CONSULTING, TRADE, PRODUCTION, INC. vertreten wie eingangs erwähnt, tritt alle ihre Anteile ab an Herrn Sven Olof Nordländer, Kaufmann, wohnhaft in D-20095 Hamburg, Plan 6, welcher dadurch alleiniger Gesellschafter wird.

Die Abtretung der Anteile, welche nicht durch Anteilscheine belegt sind, geschieht mit Wirkung zum heutigen Tage. Der Zessionar hat somit von diesem Datum an Anspruch auf den Gewinn und Ertrag der ihm abgetretenen Anteile. Er tritt in alle den vorbenannten Anteilen anhaftenden Rechte und Pflichten.

Der Komparent Herr Dr. rer.pol. Hans Wilhelm Ferdinand erklärt andurch in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer die Anteilabtretung namens der Gesellschaft gemäss dem abgeänderten Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches anzunehmen.

Der Geschäftsführer erklärt desweiteren, dass ihm weder ein Einspruch noch ein Hindernis betreffend die vorhergehende Anteilsabtretung vorliegt.

Alsdann ist gegenwärtiger Urkunde beigetreten:

Herr Sven Olof Nordländer, vorbenannt, welcher, nachdem er Kenntnis von Vorstehendem genommen hat und ausdrücklich erklärt die finanzielle Situation der Gesellschaft mit beschränkter Haftung MASTER COMPANY HOLDING, S.à r.l. zu kennen, erklärt die vorstehende Anteilabtretung andurch anzunehmen.

Preis

Die gegenwärtige Anteilabtretung fand statt zu dem unter Parteien vereinbarten Gesamtpreis von neuntausendfünfhundertneunzig Deutsch Mark und acht Pfennige (DEM 9.590,08) den die Zedentin, vertreten wie eingangs erwähnt, bekennt und erklärt soeben von dem Zessionar in Bar erhalten zu haben, worüber hiermit Quittung und Titel.

Alsdann ersucht der alleinige Anteilhaber Sven Olof Nordländer, vorbenannt, den amtierenden Notar nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden.

Erster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung nach L-5801 Hesperange, 304, route de Thionville, verlegt und somit wird Artikel 4 Absatz 1 der Statuten abgeändert wie folgt:

Art. 4. Absatz 1. Der Sitz der Gesellschaft ist in Hesperange.

Zweiter Beschluss

Die Demission des Geschäftsführers Herr Dr.rer.pol. Hans W. Ferdinand, vorbenannt, wird mit sofortiger Wirkung angenommen und ihm wird Entlastung und Freistellung von allen Verbindlichkeiten erteilt.

Dritter Beschluss

Zum Geschäftsführer für unbestimmte Dauer wird ernannt Herr Sven Olof Nordländer, vorbenannt. Der Geschäftsführer hat die weitgehendsten Befugnisse die Gesellschaft durch seine Unterschrift rechtsgültig zu verpflichten.

Der Geschäftsführer bestellt zum einzelzeichnungsberechtigten Generalbevollmächtigten mit den weitestgehenden Befugnissen Herrn Rechtsanwalt Georg Wilhelm Ronald Kessler, wohnhaft in D-20095 Hamburg, Plan 6.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Anteilabtretung beschliesst der alleinige Anteilhaber Artikel fünf der Statuten abzuändern wie folgt:

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt eine Million luxemburgischer Franken (1.000.000,- LUF), eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile von je eintausend luxemburgischer Franken (1.000,- LUF), welche alle dem alleinigen Anteilhaber, Herr Sven Olof Nordländer, Kaufmann, wohnhaft in D-20095 Hamburg, Plan 6, zugeteilt sind.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. Ferdinand, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2000, vol. 125S, fol. 100, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg-Eich, den 19. Oktober 2000.

P. Decker.

(60619/206/84) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MASTER COMPANY HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5801 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 55.438.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

(60620/206/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MISTRA FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 39.872.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 9 octobre 2000

La démission de Monsieur Gnech Emilio de son poste de commissaire aux comptes est acceptée et décharge lui est donnée. Monsieur Heitz Jean-Marc, comptable, demeurant à Wormeldange Haute, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2001.

Pour extrait sincère et conforme

MISTRA FINANCIERE S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 44, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60630/545/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MELFLEUR MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 57.486.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 octobre 2000, vol. 545, fol. 24, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 2000

Sont nommés administrateurs, leurs mandats expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Theo Bien, directeur, demeurant à NL-Wormer, Président et Administrateur-délégué
- Monsieur Melvin de Groot, étudiant, demeurant à NL-Kalmthout
- Mademoiselle Florine de Groot, étudiante, demeurant à NL-Kalmthout

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(60622/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MERE NATURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 25, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2000.

Pour ordre

FIDUCIAIRE DU LIMPERSBERG S.C.

Signature

(60624/549/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MÖT DE BRENTUL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 46.220.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 mai 2000, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs étant venu à échéance à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000, les administrateurs suivants:

- Monsieur Pierre Bouchoms, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;

- Madame Rachel Szymanski, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté.

Les mandats ainsi conférés aux administrateurs prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Le mandat du Commissaire aux Comptes étant venu à échéance à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer pour l'exercice se clôturant au 31 décembre 2000, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEIL S.A., 2, boulevard Grand-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en qualité de Commissaire aux Comptes.

Le mandat ainsi conféré expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire de 2001.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

MÖT DE BRENTUL S.A.

P. Bouchoms / A. Belardi

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(60632/043/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MIPI, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 58.554.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 13, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 18 mai 2000

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, Président

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2000:

- AUDIEX, société anonyme, Luxembourg.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Signature.

(60627/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PLANET WINE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme Holding,

(anc. MIRANDE S.A.).

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 52.434.

Les bilans au 31 décembre 1998 et au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2000.

SANNE & CIE, S.à r.l.

Signature

(60628/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

NIGHTINGALE FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.724.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris, entre autres, la résolution suivante:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction de Président du Conseil d'Administration et d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno To-

nelli, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Aux effets de la première résolution, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandi en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

NIGHTINGALE FINANCE S.A.

S. Vandi / M. Cottella

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(60637/043/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MISTRAL INTERNATIONAL FINANCE AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 46.071.

En date du 16 décembre 1999

1. Le nombre d'administrateurs est porté de 3 à 4
2. Monsieur Andrea Mevorach, demeurant à Padua, Italie, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2002
3. Monsieur Helmut Mainz est réélu administrateur-délégué jusqu'à l'assemblée statutaire de 2002.
4. Messieurs Nico Schaeffer et Guy Glesener sont réélus administrateurs jusqu'à l'assemblée statutaire de 2002.
5. La société INTERAUDIT, S.à r.l. est élue commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée statutaire de 2000.

Pour avis sincère et conforme

H. Mainz

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 40, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60631/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

MORGAN STANLEY DEAN WITTER SICAV SUBSIDIARY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2338 Luxembourg, 5, rue Plaetis.

R. C. Luxembourg B 54.083.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration en date du 4 octobre 2000

Conformément aux articles 13 et 14 des statuts de la société, le Conseil d'Administration a pris la décision suivante: M. Stefano Russo est nommé administrateur pour une période prenant fin à l'assemblée générale annuelle de l'an 2001.

Cette nomination sera soumise à l'assemblée générale pour approbation lors de sa prochaine réunion.

Par conséquent, le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

- M. Adolf Bründler
- M. Christian Kremer
- M. Stefano Russo
- M. James Tanner.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2000, vol. 545, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60634/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PUBLINT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 64.516.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction d'administrateur de la Société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Sergio Vandì, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

PUBLINT S.A.

A. Belardi / S. Vandì

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60665/043/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ODYSSET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 59.476.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 42, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour ODYSSET S.A., Société Anonyme Holding

CREGELUX

Crédit Général du Luxembourg S.A.

Signature

(60638/029/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PALM BEACH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.588.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour PALM BEACH S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(60644/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

S & C EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.565.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 18 septembre 2000 au siège que:

1. L'assemblée générale des actionnaires approuve les bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999 qui lui ont été présentés et qui traduisent une perte de USD 29.193,88.
2. L'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration.
3. L'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport présenté par le commissaire aux comptes.
4. L'assemblée générale des actionnaires décide de reporter la perte enregistrée sur l'exercice suivant.
5. L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. L'assemblée générale des actionnaires prend acte de la démission de Monsieur Walter Schmid de ses fonctions d'administrateur, et le remercie pour l'ensemble des services rendus à la Société.
L'assemblée générale des actionnaires décide en conséquence d'accorder décharge pleine et entière à Monsieur Walter Schmid.
7. L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Monsieur Nicola Carminucci en remplacement de Monsieur Walter Schmid.
Monsieur Nicola Carminucci terminera le mandat de son prédécesseur.

8. L'assemblée générale des actionnaires décide de révoquer FIDIREVISA S.A., Lugano de ses fonctions de commissaire aux comptes.

9. L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer comme commissaire aux comptes pour les exercices 2000 et 2001, la société WEBER & BONTEMPS LUXEMBOURG établie et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60675/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PARFUME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 67.817.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris la résolution suivante:

Seule et unique résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli (Annexe 2.) de sa fonction d'administrateur de la Société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire.

L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statutaire à tenir en 2001.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

PARFUME S.A.

S. Vandt / M. Cottella

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60652/043/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

R.G.I. FINANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 49.636.

In the year two thousand, on the twelfth of October.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, has been held the extraordinary general shareholders meeting of the shareholders of the company R.G.I. FINANCE COMPANY S.A., with registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Alphonse Lentz of Remich, dated 16th December 1994, published in the Mémorial C, number 137 dated of 27th March 1995.

The assembly is presided by Mr Charles Duro, lawyer, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Marcel Recking, director, residing in Luxembourg.

The assembly elects as scrutineer Mr Marc Bodelet, lawyer, residing in Luxembourg.

The office so constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

- 1.) Dissolution and liquidation of the Company.
- 2.) Nomination of the Liquidator.
- 3.) Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. The shareholders present or represented at the meeting and the number of shares which they held were recorded on an attendance list, signed by the shareholders present or the proxies who represented them, and such list reviewed by the officers at the meeting, and recognized as conforming to those shareholders present or represented.

The aforementioned attendance list together with the proxies of the shareholders represented, after having been signed *ne varietur* by the officers of the meeting and the notary will be annexed to the present deed, in order to be registered together with it.

IV. After deliberation, the following resolutions were taken unanimously.

First resolution

The shareholders meeting decides to dissolve the company and pronounce its liquidation as of today.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator Mr Charles Duro, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting confers upon the liquidator the largest powers and especially those determined by articles 144 and following of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a German translation, and that in case of any divergence between the English and the German text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document. The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille, le douze octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme R.G.I. FINANCE COMPANY S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, de résidence à Remich, le 16 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 137 du 27 mars 1995.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Marcel Recking, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Marc Bodelet, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.) Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation.
- 2.) Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3.) Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

Est nommé liquidateur Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Duro, M. Recking, M. Bodelet, J. Elvinger.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 126S, fol. 38, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

J. Elvinger.

(60671/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PLAINE VERTE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 70.328.

Le bilan au 31 mai 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2000, vol. 545, fol. 39, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Par ailleurs, il résulte de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 septembre 2000, que FIDEI REVISION, S.à r.l., ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommé commissaire aux comptes en remplacement de FIDUCIAIRE DU VAL FLEURI, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
(60656/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

PURIM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.300.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires du 18 octobre 2000

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société PURIM S.A. tenue à Luxembourg, le 18 octobre 2000, que:

- abstraction des délais et formalités de convocation a été faite,
- les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été approuvés,
- la perte de l'exercice 1999 a été reportée à l'exercice suivant,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière aux membres du Conseil d'Administration pour la période de leur mandat,
- décision a été prise d'accorder décharge pleine et entière au commissaire aux comptes pour la période de son mandat,
- décision a été prise de ratifier les démissions de Messieurs Matheis, Bechtel et Bosje de leur poste d'administrateur et de confirmer les nominations de Messieurs Krumnau et Wittmann en tant que nouveaux administrateurs,
- décision a été prise de renouveler le mandat des administrateurs pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire,
- décision a été prise de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes pour une période courant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 40, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60666/729/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SOCIL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg.

Auszug aus dem Protokoll der Generalversammlung vom 14. August 2000 um 11.00 Uhr

Die Gesellschafter fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Beschluss

Die Gesellschafter billigen den von der Geschäftsführung aufgestellten und von der Wirtschaftsprüfungsgesellschaft BDO LUXEMBOURG, S.à r.l. geprüften und mit dem uneingeschränkten Bestätigungsvermerk versehenen Jahresabschluss zum 31. Dezember 1999, welcher einen Jahresgewinn aufweist.

2. Beschluss

Die Gesellschafter beschliessen, den angefallenen Bilanzgewinn in die freien Rücklagen einzustellen.

3. Beschluss

Die Gesellschafter erteilen dem Geschäftsführer für das Geschäftsjahr 1999 Entlastung.

Für die Richtigkeit des Auszugs

BDO LUXEMBOURG, S.à r.l.

W. Müllerklein

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2000, vol. 545, fol. 7, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60699/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

RAZINGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R. C. Luxembourg B 68.281.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 7 juillet 2000, que le Conseil d'Administration a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Reno Tonelli de sa fonction de Président du Conseil d'Administration de la Société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Maurizio Cottella, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en remplacement de Monsieur Reno Tonelli, démissionnaire. L'administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2000.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Deuxième résolution

Aux effets de la première résolution, le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Sergio Vandi en qualité de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 20 octobre 2000.

RAZINGER S.A.

S. Vandi / M. Cottella

Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 29, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60669/043/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ROOKIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.107.

EXTRAIT

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 octobre 2000, sont acceptées les démissions des administrateurs NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ALPMANN HOLDING LIMITED et TYNDALL MANAGEMENT S.A. avec effet immédiat,

est confirmée, avec effet immédiat, la nomination de M. Peter Eltink, demeurant Korte Viaenestraat, 4-62, B-2300 Turnhout, Belgique, de Mme Francisca Eltink-Huisman, demeurant Korte Viaenestraat, 4-62 B-2300 Turnhout, Belgique et de la société TRIPLE L. ADVISORS ayant son siège social à Lake Building, Second Floor, Road Town Tortola, Iles Vierges Britanniques, comme administrateur.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour ROOKIE INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller

(60672/000/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

ROOKIE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.107.

Conseil d'Administration:

A biffer:

NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., Administrateur-Délégué

TYNDALL MANAGEMENT S.A., Administrateur

ALPMANN HOLDINGS LIMITED, Administrateur

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

Pour réquisition

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2000, vol. 545, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60673/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

S & C INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 67.929.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 2 octobre 2000 au siège que:

1. L'assemblée générale des actionnaires approuve les bilans et comptes de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1999 qui lui ont été présentés et qui traduisent une perte de USD 125.846,64.
2. L'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration.
3. L'assemblée générale des actionnaires approuve le rapport présenté par le commissaire aux comptes.
4. L'assemblée générale des actionnaires décide de ne pas procéder à de distribution de bénéfices pour l'année 1999.
5. L'assemblée générale des actionnaires décide d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
6. L'assemblée générale des actionnaires décide à la majorité de révoquer FIDIREVISA S.A., Lugano, de ses fonctions de commissaire aux comptes.
7. L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer comme commissaire aux comptes pour les exercices 2000 et 2001, la société WEBER & BONTEMPS LUXEMBOURG établie et ayant son siège au 6, place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 octobre 2000.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 18 octobre 2000, vol. 545, fol. 15, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60676/000/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 8.202.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Signature.

(60677/257/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Höhenhof.

R. C. Luxembourg B 8.202.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2000, vol. 541, fol. 62, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Signature.

(60678/257/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SO.LO.BAT. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2982 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R. C. Luxembourg B 43.743.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2000, vol. 545, fol. 33, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2000.

Pour SO.LO.BAT. S.A.

VECO TRUST S.A.

Signature

(60696/744/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SEB LUX ASIA FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 24.164.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2000 que:
- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de ERNST & YOUNG, Luxembourg, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60680/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SEB LUX BOND FUND MANAGEMENT COMPANY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 26.898.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2000 que:
- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de ERNST & YOUNG, Luxembourg, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60681/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.

SEB LUX CAPITAL GROWTH ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.
R. C. Luxembourg B 72.473.

—
EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 juillet 2000 que:
- PricewaterhouseCoopers, Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes en remplacement de ERNST & YOUNG, Luxembourg, démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 20 octobre 2000, vol. 545, fol. 27, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(60682/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2000.
